



Du Sage au Contrat
de Rivière de l'Arc et de
ses Affluents

Au fil de
son parcours dans
une vallée aux multiples
paysages, l'Arc vit parmi
les hommes et les femmes qui
façonnent le territoire... Il vit,
il évolue... avec ses nombreux
Affluents qui lui donnent la
chance d'exister.
«L'Arc et ses Rivières, toute
une histoire et des projets
pour l'avenir !»

Le Contrat en chantier...! partagé

Projet de dossier de candidature
du Contrat de Rivière

Comité de Rivière
Décembre 2005



Les membres de la Commission Locale de l'Eau / Comité de Rivière

Le Bureau

Le Président : Olivier Guirou
Un représentant du Conseil Régional
Un représentant du Conseil Général des Bouches-du-Rhône
Un représentant du Conseil Général du Var
Un représentant du SABA
Deux communes du SABA
Deux communes non adhérentes au SABA

Le Collège des Elus

13 communes du périmètre
2 délégués du SABA
2 élus de la Région PACA
2 élus du Département des Bouches-du-Rhône
2 élus du Département du Var

Le Collège des représentants de l'Etat

Préfecture des Bouches-du-Rhône
Préfecture du Var
Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
Direction Départementale de l'Equipe-ment DDE)
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

Le Collège des Usagers

Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCI MP)
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône
Fédération de Pêche et de Protection du milieu Aquatique des Bouches-du-Rhône
Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA)
Union Départementale Sauvegarde, Vie, Nature, Environnement des Bouches-du-Rhône (UDVN 13)
Union Fédérale des Consommateurs (UFC)
Comité de Défense des Intérêts et de la Qualité de Vie des Millois

Les maîtres d'ouvrages potentiels du Contrat de Rivière

- Le SABA
- Les communes du bassin versant
- Les Communautés d'Agglomération (la Communauté du Pays d'Aix, Agglopolé Provence)
- Les Communautés de communes (Sainte Baume-Monts Auréliens)
- Les Syndicats (Syndicat Mixte de l'Arbois...)
- Les acteurs privés (industriels, caves viticoles, oléicoles...)
- ...

Vie de rivières

Contrat de Rivière Arc & Affluents

Ce dossier a été réalisé à partir du document SAGE élaboré en 1998 et approuvé par arrêté interpréfectoral le 22 février 2001. Fruit du travail partenarial mené depuis par l'ensemble des acteurs locaux, des partenaires techniques et financiers engagés dans la démarche, ce dossier Contrat de Rivière a pour ambition de traduire de manière opérationnelle les préconisations réglementaires du SAGE de l'Arc et de ses Affluents.

En sa qualité de Président du Comité de Rivière et au nom de tous les membres, Monsieur Olivier GUIROU remercie toutes les personnes investies dans ce Contrat de Rivière : le SABA dans son rôle d'animateur du Contrat, la DIREN PACA, la DDE 13, la DDAF 13,

l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse-délégation de Marseille, la Région PACA, le Conseil Général 13, le Conseil Général 83, les communes et les communautés d'agglomération du bassin versant (Communauté du Pays d'Aix, Agglopolé Provence), la Communauté de commune Monts Auréliens-Sainte Baume et le GIPREB.

Ce document, projet de dossier de candidature du Contrat de Rivière a été réalisé sous la direction de Céline VAIRON, chargée de mission rivière du SABA, avec l'assistance technique de SIEE-PACA et l'assistance en communication et concertation du cabinet Autrement Dit.

Editorial

Parce que nous voulons poursuivre nos efforts de gestion sur l'Arc et ses Affluents

Depuis de nombreuses années déjà, les acteurs du bassin versant de l'Arc travaillent ensemble pour gérer de manière cohérente et équilibrée notre rivière et ses Affluents.

C'est en 1992 que l'idée du SAGE a germé dans les esprits. Il était nécessaire de se doter d'un outil commun de planification pour l'avenir du bassin versant. Nos prédécesseurs, comme nous aujourd'hui encore, souhaitaient pouvoir concilier les besoins de développement socio-économique de notre territoire sans porter atteinte à l'Arc et à ses Affluents.

Fruit d'un long travail d'échanges et de collaboration entre les élus, les partenaires techniques des collectivités, les services de l'Etat et les usagers, le SAGE a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 22 février 2001. Ces neuf années d'élaboration ont été ponctuées de temps forts et structurants pour le bassin versant. En 1994, les acteurs se sont mis d'accord sur le périmètre d'application du futur SAGE : 30 communes sur un territoire de 780 km². En 1996, le travail de concertation amorcé a été officialisé par la création de la Commission Locale de l'Eau qui a validé chaque étape d'élaboration du SAGE.

Aujourd'hui le SAGE constitue pour nous une référence commune, un cadre qui fixe pour les dix prochaines années les règles de préservation, de gestion et de valorisation de notre bassin versant. Cet outil réglementaire est une véritable force pour notre bassin, un « garde fou » contre les erreurs qui pourraient être commises.

Aujourd'hui, nous souhaitons poursuivre nos efforts en traduisant les orientations du SAGE dans un Contrat de Rivière pour l'Arc et ses Affluents.

- Ensemble nous voulons continuer à améliorer la qualité de l'eau de nos rivières. De nombreux travaux d'assainissement réalisés par les collectivités ces dernières années ont déjà montré toute leur efficacité sur la qualité de nos milieux !

- La maîtrise des inondations est une priorité du SAGE. Nous la réaffirmons ici par des actions de prévention raisonnées et adaptées aux besoins de notre territoire et au fonctionnement hydraulique du bassin versant.

- Nous avons choisi enfin de redonner à nos cours d'eau la place qu'ils méritent dans cet environnement de qualité que beaucoup nous envie.

L'ensemble des actions à inscrire dans le Contrat répond aux orientations fixées par le SAGE. Le Contrat de Rivière est là pour les concrétiser dans les 5 années qui viennent...

Mais le Contrat représente pour nous plus qu'un simple outil de programmation. Il consolide le travail partenarial et renforce la confiance témoignée par l'engagement des maîtres d'ouvrages dans cette démarche.

Au nom de tous les maîtres d'ouvrages, des partenaires techniques et financiers et des riverains, nous nous engageons dans la réussite de ce programme, continuité naturelle de notre SAGE.

Olivier GUIROU
Président de la CLE et du Comité de Rivière

Sommaire

1 Histoire et vie du Sage et du Contrat



Les axes forts de la gestion collective de l'Arc et de ses Affluents page 1 à 4

Une volonté commune de gérer durablement l'Arc et ses Affluents et d'intégrer l'eau au cœur des politiques de développement du territoire. page 1

Le SAGE mis en pratique depuis son approbation en 2001 page 2

Le SAGE pour gérer l'avenir... Le Contrat de Rivière pour agir. page 4

2 Diagnostic de l'Arc & de ses Affluents



Faire connaissance avec le bassin versant ... page 5 à 6

Les communes du bassin versant. page 5

La vie socio-économique du territoire. page 5

L'Arc & ses Affluents dans la traversée de paysages identitaires. page 6

L'état de santé de l'Arc et de ses Affluents , page 7 à 26

Diagnostic «Qualité des eaux» page 9

Diagnostic «Ecologique» page 15

Diagnostic «Risque inondation» page 19

Diagnostic «Ressource quantitative» page 23

Diagnostic «Usages» page 25

3

Opérationnalité



Des préconisations du SAGE...
à leur traduction dans le Contrat de Rivière

- Panorama page 27
- Grille de lecture pour une utilisation pratique du SAGE page 29

Préconisations du Sage	Application Mise en oeuvre des préconisations du SAGE entre 2001 et le Contrat	Traduction du SAGE dans le Contrat de Rivière
------------------------	---	---

➤ Amélioration de la qualité page 31 à 46

➤ Maîtrise du risque inondation page 47 à 54

➤ Réinscription des rivières au cœur de la vie sociale et économique page 55 à 60

4 PROCHAINES ÉTAPES

Cahier de Fiches actions

Les actions des 3 volets du Contrat de Rivière

Volet A :

Amélioration de la qualité des eaux

- Assainissement des communes.
- Assainissement des activités économiques.
- Connaissances et suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Volet B :

Gestion des risques et préservation des milieux naturels aquatiques

- Gestion des risques liés aux crues et aux ruissellements urbains.
- Gestion des milieux naturels, restauration et entretien.
- Préservation et restauration des milieux aquatiques.

Volet C :

Animation et suivi du Contrat de Rivière et du SAGE

Les axes forts de la gestion collective de l'Arc et de ses Affluents

Parcours

1982 : création du SABA : les 15 communes riveraines de l'Arc s'organisent pour gérer les inondations.

1984 : signature d'un Contrat de Rivière sur l'Arc : lancement des travaux d'aménagement.

1992 : naissance du projet d'un SAGE pour l'Arc et ses Affluents.

1994 : délimitation du périmètre du SAGE = le bassin versant de l'Arc (30 communes sont incluses totalement ou partiellement).

1996 : constitution de la CLE, Commission Locale de l'Eau.

1998 à 2001 : élaboration concertée du SAGE.

22 février 2001 : approbation du SAGE par arrêté interpréfectoral.

Printemps 2001 : émergence du projet de contrat de rivière

Août 2001 : la CLE exerce officiellement la fonction de Comité de Rivière.

Oct. 2003 : élection du Président du Comité de Rivière. Lancement de l'élaboration du Contrat de Rivière.

Printemps 2004 : rencontres des maîtres d'ouvrages potentiels du Contrat : identification des besoins et des projets locaux.

Mars 2004 : élargissement du SABA : adhésion de 6 nouvelles communes (Pourcieux, Pourrières, Gardanne, Simiane-Collongue, Bouc-Bel-Air, et Cabriès).

Automne 2004 : Ateliers géographiques avec les responsables techniques des communes du bassin versant.

Fin d'année 2004 : Pré-définition des actions et échanges avec les financeurs.

Mars 2005 : Visite de terrain par les acteurs du bassin versant : visualisation des travaux sur l'Arc et ses Affluents, localisation des projets.

Automne 2005 : Définition des actions du Contrat.

Une volonté commune de gérer durablement l'Arc et ses Affluents et d'intégrer l'eau au coeur des politiques de développement du territoire :

Le SAGE du bassin versant de l'Arc et de ses Affluents a été élaboré pour assurer une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant et permettre une conciliation harmonieuse entre le développement

socio-économique du territoire et la préservation de l'environnement. Depuis son approbation, le SAGE est utilisé sur le bassin versant comme un véritable outil de références, privilégiant le dialogue à l'usage systématique de son pouvoir juridico-administratif.

Portée du SAGE :
« ...Lorsque le SAGE est approuvé, les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives et applicables dans le périmètre qu'il définit, doivent être compatibles, c'est-à-dire non contraires, avec ce Schéma. Les autres décisions doivent prendre en compte ce Schéma ».
Article 5 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992.

Le SAGE intègre l'ensemble des programmes et règlements applicables sur le bassin :

- Les POS et PLU des collectivités et leur programme d'aménagement.
- Le Programme d'Intérêt Général départemental (PIG) depuis 1996 dans les Bouches du Rhône : obligation d'intégrer le risque inondation dans les POS.
- Les 3 PPRi approuvés : Ventabren, Aix-en-Provence et Berre-l'étang.
- La directive «Eaux Usées Résiduaire Urbaines» du 21 mai 1991 classant l'étang de Berre en zone sensible
- au risque d'eutrophisation, directive reprise dans le plan de reconquête de l'Étang de Berre (6 février 1992).
- Les différents textes de loi, décrets et arrêtés relatifs à l'assainissement (décret 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées, arrêté du 6 mai 1996 concernant le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, article 35 de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 concernant le zonage d'assainissement)

..... Le SAGE mis en pratique depuis son approbation en 2001:

Depuis 2001, le SAGE donne un cadre aux aménagements et aux actions relatifs, ou ayant un impact sur le bassin versant. Il guide les maîtres d'ouvrage en matière d'assainissement (préconisations sur la performance et les conditions de rejets des stations d'épuration...), en matière d'aménagement du territoire (maîtrise des effets de l'imperméabilisation des aménagements, transparence hydraulique...).

L'application des préconisations du SAGE entre 2001 et le Contrat de Rivière est détaillé dans le chapitre 3 «Opérationnalité».

Certaines opérations préconisées dans le SAGE ont été mises en oeuvre avant le Contrat : programmes pluriannuels de restauration de la ripisylve de l'Arc et de ses Affluents, travaux de stabilisation des berges de l'Arc de part et d'autre du Seuil de Gordes....

D'autres opérations sont programmées avant la signature du Contrat : mise en conformité de certaines stations d'épuration, zonages d'assainissement, étude de faisabilité de sentiers le long de l'Arc...

Quelques exemples de travaux conduits par le SABA sur le bassin versant

Travaux de stabilisation des berges du Seuil de Gordes
Constat : Situé sur la commune de Berre, le Seuil de Gordes permet l'alimentation de 2 canaux agricoles (Gordes et La Bosque) et du site industriel de SHELL. Ce seuil était menacé de contournement par une forte érosion des berges. Outre les conséquences économiques de la destruction du seuil, de forts problèmes de dégradations des berges et d'encaissement du lit pouvaient s'ensuivre.
Réponses : Février 2005 : démarrage des travaux de stabilisation des berges de part et d'autre du Seuil. Choix d'une solution mariant des techniques mixtes (enrochement libre en protection sous-fluviale et de pied de berge + protection végétale en haut de berge).
Coût des travaux : 190 000 € HT



Travaux de stabilisation des berges de part et d'autre du Seuil de Gordes en mars 2005



Les axes forts de la gestion collective de l'Arc et de ses Affluents

Exemples de travaux de restauration et d'entretien conduits par le SABA

Travaux de **restauration** de la **ripisylve des Affluents du Haut de l'Arc** (La Partie, Vallat de la Croule, Ruisseau de St Pancrace, La Gardi, Grand Vallat de Fuveau, Valbrillant...) réalisés de février 2003 à décembre 2004. Montant total des travaux : 100 000 € HT

Travaux de **restauration** de la **ripisylve de l'Arc** réalisés de novembre 2003 à novembre 2004. Montant total des travaux : 100 000 € HT

Travaux de **restauration** de la **ripisylve des Affluents du Pays d'Aix** (Jouline, Grand Vallat, Vallat des Marseillais, Torse...) en cours de réalisation. Montant total prévisionnel : 230 000 € HT



Objectifs des travaux de restauration et d'entretien sur l'Arc et sur les Affluents de la Haute Vallée et du Pays d'Aix :

- Améliorer les conditions d'écoulement des eaux (gestion des embâcles, des atterrissements, entretien du lit mineur...)
- Limiter les érosions dans les secteurs à enjeux (consolidation des berges)
- Favoriser la régénération de la ripisylve et la diversification des essences et classes d'âge
- Améliorer la qualité générale du milieu
- Assurer une valorisation paysagère ponctuelle



Démarrage des travaux



Après travaux

Travaux de restauration et d'entretien sur le Grand Vallat de Cabriès en novembre 2004

L'aménagement de promenades le long de l'Arc et certains Affluents



Promenade le long de l'Arc à Aix-en-Provence



Aménagement d'une passerelle sur la Luyne à Gardanne

Le SAGE pour gérer l'avenir... le Contrat de Rivière pour agir

Les acteurs du bassin versant souhaitent aujourd'hui traduire techniquement et financièrement les préconisations du SAGE sous la forme d'un programme d'actions, ambitieux mais réaliste à conduire sur les 5 prochaines années. Ce programme permettra d'améliorer la qualité des eaux (volet A du Contrat), de gérer les risques liés aux crues et aux ruissellements urbains et de mieux préserver les milieux naturels aquatiques (volet B du Contrat). Le dernier volet du Contrat (volet C) est consacré à l'animation et au suivi du Contrat & du SAGE et au travail pédagogique sur l'eau et les rivières.



«A la rencontre de notre rivière...», journée sur le terrain avec les élus du SABA en mars 2005... Une manière de mieux comprendre l'Arc et ses Affluents et de visualiser les travaux.



Le Contrat de Rivière en quelques mots...

Le Contrat de Rivière est :

- Un contrat technique et financier labellisé entre des maîtres d'ouvrages locaux et des partenaires financiers.

- Un programme d'actions (études et travaux) à réaliser sur 5 ans.

- Le Contrat de Rivière n'a pas de portée réglementaire

Les intérêts du Contrat :

- Réaliser localement des actions cohérentes sur l'ensemble du bassin versant
- Mobiliser des financements spécifiques valables sur toute la durée du contrat.